

CODE DE VIE

ÉCOLE CHARLES-PERRAULT



«SEMPER ALTIUS, SEMPER MELIUS - TOUJOURS PLUS HAUT, TOUJOURS MIEUX»

RESPECT

Je suis un élève de l'ECP respectueux, car :

- J'utilise des formules de politesse (salutations, vouvoiement).
- J'utilise un langage adéquat en tout temps.
- J'exécute la ou les consignes des adultes œuvrant dans mon école.
- J'adopte un comportement pacifique auprès de mes camarades.
- Je suis courtois envers tous les adultes que je côtoie.
- Je garde mes pieds et mes mains pour moi.
- J'utilise de manière appropriée mon matériel et le matériel collectif mis à ma disposition.
- Je circule de manière appropriée dans les escaliers et dans les couloirs.
- Je respecte l'intimité des autres.
- J'écoute et je respecte les idées des autres lors des travaux d'équipe, des récréations et/ou des animations.
- Je respecte la langue d'enseignement.
- Je garde mon école propre.

COLLABORATION

Je suis un élève de l'ECP qui fait preuve de collaboration, car :

- J'ai une attitude bienveillante.
- J'attends mon tour.
- Je m'exprime avec calme et je suis à l'écoute des autres.
- Je partage lors des récréations et des jeux libres.
- Je suis impliqué auprès de ma communauté de l'ECP.
- J'offre mon aide à mes camarades et aux adultes qui m'entourent.
- J'accepte que mes idées ne soient pas retenues.
- J'adapte mon jeu pour assurer la sécurité de tous ceux qui jouent avec moi.
- J'ai un bon esprit d'équipe.
- Je suis un bon gagnant et un bon perdant.
- Je préviens un adulte en cas de conflit.
- Je fais preuve d'honnêteté.
- Je me déplace en classe et dans l'école sans déranger mes camarades.

RESPONSABILITÉ

Je suis un élève de l'ECP responsable, car :

- Je suis ponctuel et assidu.
- Je parle en français dans mon milieu scolaire.
- Je fais et remets mes devoirs et travaux à temps.
- Je participe de mon mieux en classe et dans la vie communautaire de l'école.
- Je choisis de manière responsable les aliments pour ma boîte à dîner, en tenant compte des risques d'allergies.
- Je garde des habitudes de vie saines (sommeil, alimentation, hygiène).
- J'ai une tenue vestimentaire soignée, conforme aux exigences de l'école (cheveux peignés et attachés, mains lavées, ongles propres sans vernis, etc.).
- Je porte les vêtements appropriés selon la saison.
- Je garde mes appareils électroniques à la maison (ou je les remets au secrétariat de l'école).
- Je garde mes jouets et mon argent à la maison.

ÉCARTS DE CONDUITE

ÉCOLE CHARLES-PERRAULT



«SEMPER ALTIUS, SEMPER MELIUS - TOUJOURS PLUS HAUT, TOUJOURS MIEUX»

ÉCARTS DE CONDUITE **MINEURS**

Après trois écarts de conduite mineurs, un écart majeur sera attribué à l'élève

- Je vais à l'encontre des consignes données par les adultes œuvrant dans mon école.
- J'adopte un comportement conflictuel envers mes camarades.
- J'utilise mes pieds et mes mains de manière envahissante envers mes camarades.
- J'utilise de manière inappropriée mon matériel et celui mis à ma disposition.
- Je circule de manière inappropriée dans l'école (je dépasse, je saute, je bouscule, etc.).
- Je manifeste une attitude négative envers les autres.
- Je refuse de partager pendant les récréations et les jeux libres.
- Je manque d'esprit d'équipe.
- Je manque de ponctualité et d'assiduité.
- Je néglige de faire ou de remettre mes devoirs à temps.
- Je remets des travaux et des devoirs bâclés et sans soin.
- Je me présente à l'école sans respecter la tenue exigée (uniforme, chaussures, etc.) ni l'apparence soignée (cheveux coiffés, ongles propres, sans vernis, etc.).

ÉCARTS DE CONDUITE **MAJEURS**

Toute réception d'un écart majeur entraîne une rencontre avec la direction.

- Je joue sans me soucier de la sécurité de tous.
- Je choisis mes aliments au détriment de la sécurité allergique de mes camarades.
- J'utilise des paroles violentes (menaces, harcèlement, humiliations, propos sexistes, racistes, etc.).
- J'utilise des gestes violents (bagarres, batailles, agressions physiques, provocations, etc.).
- Je commets des actes de vandalisme.
- Je triche et je fais du plagiat.
- Je manque de civisme envers les adultes de l'école.
- Je mens.
- Je garde mes appareils électroniques, mes jouets et mon argent avec moi à l'école.
- Je néglige la propreté de mon école.
- Je fais constamment abstraction des consignes.
- Je lance des objets de manière non sécuritaire.
- J'empêche les autres d'apprendre.
- Je porte atteinte à l'intimité de mes camarades.

En cas d'intimidation et/ou de violence, le protocole du plan de lutte est appliqué.

L'école se réserve le droit d'adapter la conséquence à la situation.

ARBRE DÉCISIONNEL

ÉCOLE CHARLES-PERRAULT



«SEMPER ALTIUS, SEMPER MELIUS - TOUJOURS PLUS HAUT, TOUJOURS MIEUX»

Gestion de comportement des élèves

L'adulte est témoin d'un comportement problématique. Il évalue la situation et intervient.

Intervenants de 1ère ligne

Enseignants, surveillants, éducateurs, etc.

Faire quelques interventions indirectes
(se référer à la liste d'interventions)

Faire des interventions correctives directes
(se référer à la liste d'intervention)

Se questionner sur le comportement: Pourquoi agit-il ainsi? Faire d'autres interventions correctives.

Est-ce que le comportement de l'élève dérange le bon fonctionnement de la classe ou du lieu?

Écarts de conduite **mineur**

Pour donner un **majeur**, l'intervenant de première ligne doit rencontrer un membre de la direction.

Si l'intervenant de 1ère ligne est dans l'impossibilité d'aller rencontrer la direction, celui-ci doit faire appel à l'intervenant en éducation spécialisée avec le Talki Walki.

Écarts de conduite **majeur**

Directrice des services éducatifs

Celle-ci rencontre l'élève et l'intervenant de 1ère ligne afin de prendre connaissance de la situation et d'évaluer la gravité du comportement. Elle rencontre également l'élève.
(Collecte de données, observations, consignation par écrit.)

L'élève est amené à réfléchir à la situation problématique.

Celle-ci détermine et met en place l'intervention ou la conséquence adaptée au comportement problématique.

Remplir le manquement majeur et faire signer par les parents. Mme Lokhat fait un appel aux parents si nécessaire.

Mettre en place un suivi au besoin.

Écarts de conduite **majeur**

Responsable de la vie étudiante

Prévention des comportements inappropriés qui peuvent nuire au bon fonctionnement collectif.

Intervient en cas de conflits ou d'incidents entre les élèves lors des moments communs.

Suivis des situations disciplinaires auprès des élèves concernés.

Renforcement des règles et du cadres.

Lorsque l'intervenant de 1ère ligne n'a pas été témoin d'une situation ou d'un comportement, celui-ci doit le communiquer immédiatement au responsable de la vie étudiante.

Intervenante en éducation spécialisée

Elle effectue des interventions de manière **préventive**.

Lorsqu'un comportement ou une situation est **répétitive** elle intervient.

Par la suite, elle effectue des **suivis**.

Celle-ci **ne donne pas** de manquement.

Directeur général

Celui-ci intervient en dernier temps.

Il intervient directement dans les situations disciplinaires majeures (violence, harcèlement, récidive grave).

Il impose des mesures disciplinaires formelles : suspension, retrait temporaire, contrat de comportement.